

Compte rendu du Conseil Municipal du 05 décembre 2013

Le Conseil Municipal s'est réuni le 05 décembre 2013 à 20h30 à la mairie de Solignac, sous la présidence de Madame Yvette AUBISSE, Maire.

Etaient présents : Mmes AUBISSE, CHATARD, GUITARD, NAUDON, ROUBET, MM. AUBISSE, LAFFITTE, LAVAUD, RECORD, ROBERT, LEYRIS, LAFEUILLE.

M. BŒUF a donné procuration à M. AUBISSE

M. LAURENT a donné procuration à Mme NAUDON

MME BRIERE DE L'ISLE a donné procuration à M. LAFFITTE

Secrétaire de séance : M. LAVAUD

Les conseillers présents au dernier conseil municipal ont signé le registre des délibérations.

ORDRE DU JOUR

1- Choix de l'architecte pour la maîtrise d'œuvre du moulin

Madame le Maire indique que 14 cabinets d'architecture ont déposé un dossier de candidature.

Les plis ont été ouverts le 21 novembre 2013 au cours d'une réunion de la commission d'appel d'offres.

Après analyse des propositions par l'ATEC 87 à qui a été confiée une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage, 2 cabinets ont été retenus pour une présentation plus approfondie à la commission. Il s'agit de B.I.P. et Le Compas dans l'œil. Cette présentation doit se faire le 16 décembre prochain.

Madame le Maire précise que ces deux cabinets se situaient dans le premier tiers des offres au plan financier et satisfaisaient à tous les critères imposés par l'appel d'offres.

Ce choix et cette procédure sont adoptés à l'unanimité.

2- Création de 2 postes et modification du tableau des effectifs

Deux agents ont été admis au grade d'adjoint technique de 1^{ère} classe. Il convient donc d'annuler les postes d'adjoints techniques de 2^{ème} classe qu'ils occupaient et de créer deux postes d'adjoints techniques de 1^{ère} classe. Le tableau des effectifs doit de ce fait être modifié pour tenir compte de ces évolutions.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

3- Vote de crédits supplémentaires

La commune a confié certaines compétences à l'Agglomération de Limoges Métropole.

Les travaux effectués dans le cadre des compétences font l'objet d'une comptabilité entre les deux collectivités.

Lors du vote du budget 2012 les comptes sur lesquels les sommes en jeu doivent être comptabilisées selon les règles des services de la direction des finances n'avaient pas été créés.

Une opération de régularisation comptable et financière doit donc être effectuée portant sur une somme totale de 12077€.

Par ailleurs, en raison d'une évolution dans l'appel des cotisations URSSAF et caisses de retraites, les prévisions budgétaires sur ces postes s'avèrent insuffisantes. Il est donc nécessaire de prévoir une augmentation de 8400€ des comptes concernés. Cette somme sera transférée de comptes sur lesquels les prévisions budgétaires étaient excédentaires ou sur lesquels les perceptions reçues dépassent les prévisions.

Cette opération est approuvée à l'unanimité.

4- Engagement du ¼ des dépenses de 2013 pour dépenses 2014

Comme chaque année le vote du budget 2014 ne sera effectif qu'au cours du 1^{er} trimestre de l'année.

Afin d'assurer le fonctionnement normal de la commune, Madame le Maire, demande au Conseil de l'autoriser à engager les dépenses nécessaires correspondant à ¼ des dépenses d'investissement prévues au budget 2013.

Cette autorisation est donnée à l'unanimité.

5- Demande de subventions exceptionnelles pour les écoles

Normalement les subventions accordées aux écoles sont décidées lors du vote du budget. La Directrice de l'école Joseph Mazabraud a informé Madame le Maire d'un projet culturel et artistique dans le domaine du cirque en collaboration avec des compagnies durant l'année scolaire 2013-2014.

Pour que ce projet prenne corps, il est nécessaire de s'engager financièrement avec les compagnies.

L'association Mazaval apportera un financement de 2000€. La commune participera par une subvention de 3000€.

Madame le Maire demande d'accorder cette subvention à caractère exceptionnel sachant que la commune ne participera pas en 2014 à d'autres actions du type voyage de fin d'année.

L'école Val de Briançe percevra en son temps une subvention identique à celle de 2013.

Cette subvention pour l'école Joseph Mazabraud est accordée à l'unanimité.

6- Modification du règlement intérieur du marché

Une réunion avec les commerçants du marché avait été prévue de longue date. Elle s'est tenue le samedi 26 octobre après le marché.

Au cours de cette réunion les commerçants ont fait part de leurs observations et de leurs suggestions en vue de pérenniser le marché et d'améliorer son fonctionnement.

Après des échanges de vues fructueux, il ressort que :

- La présence d'un placier n'est plus nécessaire.
- La perception d'un droit de place est un handicap au développement du marché.
- Le marché hebdomadaire doit être à dominante alimentaire et une fois par mois, le premier samedi, le marché sera plus ouvert aux commerçants divers (type habillement)

Le règlement du marché a donc été modifié tenant compte de ces observations et soumis à l'approbation des organisations professionnelles concernées.

Ce nouveau règlement est soumis à l'approbation du Conseil par Madame le Maire.

Il est approuvé à l'unanimité.

7- Décision d'annuler la participation financière du marché du samedi matin

Ce point traité conjointement avec le point précédent a bénéficié de l'approbation obtenu au point 6.

8- Remboursement frais de mission

Madame le Maire rappelle que lors de la détermination des indemnités du maire et des adjoints une somme avait été réservée afin de permettre d'allouer une indemnité à certains conseillers ayant mené à bien des missions particulières.

Madame Colette Roubet et Monsieur Philippe Aubisse ont été chargés de réaliser le réseau de sentiers de randonnée partant du tracé jusqu'à la réalisation matérielle avec l'aide d'employés communaux et de bénévoles.

Madame Roubet a par ailleurs été chargée de revoir le système d'archivage de la commune tant au plan du tri et classement des archives qu'au plan de la disposition du local d'archivage aidée pour cela par les secrétaires de mairie.

En conséquence, Madame le Maire propose d'allouer 400€ à Madame Roubet et 200€ à Monsieur Aubisse au titre des frais de mission.

Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

9- Révision du loyer de la salle des fêtes

Après avoir rappelé l'historique du montant du loyer de la salle des fêtes, Madame le Maire propose que pour 2014, une augmentation uniforme de 2% soit appliquée pour chaque type de location passant ainsi les loyers à :

	TARIF 24 H Habit. Solignac Associations	TARIF 24 H Autres	TARIF WEEK- END Habit. Solignac Associations	TARIF WEEK- END Autres
SALLE	158.00	245.00	235.00	357.00
SALLE + CUISINE	260.00	398.00	337.00	510.00
COUVERTS (par pers.)	0.65	0.65	0.65	0.65
CAUTION (salle)	250.00	250.00	250.00	250.00
CAUTION (ménage)	80,00	80,00	80,00	80,00

Monsieur Record rappelle la demande des associations de pouvoir bénéficier, deux fois par an à titre gracieux, de la salle des fêtes pour l'organisation de leurs manifestations
Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

10- Achats de terrains et régularisation par acte administratif

Madame le Maire signale certaines anomalies relatives à l'utilisation ou à l'entretien par la commune de parcelles de terrains appartenant à des propriétaires privés à savoir :

- 1) La parcelle AD63 du lotissement des écoles
- 2) La parcelle B348 le long de la voie communale de Solignac à Villebon
- 3) Une partie de la voie reliant la D32 à la voie communale du Pont Rompu à Limoges.

Après avoir contactés les différents propriétaires de ces parcelles, Madame le Maire informe le conseil d'être arrivée aux accords suivants :

- Pour la parcelle AD63, la SCI « Les Ecoles » cédera la dite parcelle pour la somme de 500€.

- Pour les deux autres parcelles, les propriétaires les céderont à la commune pour l'euro symbolique.

Ces achats seront régularisés par des actes administratifs.

Ces accords sont validés par le Conseil Municipal à l'unanimité.

Il n'y pas de questions diverses

La séance est levée à 22H30